



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 30 août 2016 - N° 111/H030

Commission Entreprises et stratégies de marché

Programme statistique 2017

AVERTISSEMENT : cette compilation reprend les avant-projets transmis entre mai et juillet 2015 au Département de la coordination statistique et internationale de l'Insee à sa demande. Elle ne rend pas compte des modifications intervenues ultérieurement.

	<i>Page</i>
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS	
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE	
Insee - Direction des statistiques d'entreprises	
Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles	3
Département Statistiques de court terme	7
Département Synthèses sectorielles	13
Insee - Direction des études et synthèses économiques - Division Enquêtes de conjoncture	17
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS	
Direction générale des douanes et droits indirects	
Département des statistiques et études économiques	20
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE	
Commissariat général au développement durable (CGDD)	
Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	
Sous-direction des statistiques sur les transports	24
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	
Service de la statistique et de la prospective	30
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)	
Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA)	34

Pour information :

- le programme 2017 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Services publics et services aux publics :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

- le programme 2017 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Démographie et questions sociales :

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Sous-direction des statistiques du logement

- le programme 2017 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Environnement et développement durable :

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Sous-direction des statistiques de l'énergie

- le programme 2017 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Système financier et financement de l'économie :

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des activités fiduciaires et de place

Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

Le département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (DRISS) est en charge de la production des statistiques structurelles ainsi que de la gestion des référentiels liés au système productif, répertoires d'entreprises et nomenclatures d'activités et de produits.

Dans ce cadre, il réalise des enquêtes régulières auprès des entreprises qui répondent à des obligations européennes mais recoupent également des besoins nationaux : enquêtes structurelles annuelles (ESA), enquêtes thématiques régulières sur les filiales à l'étranger (Ofats) et sur les créateurs d'entreprises (Sine). Il exploite des sources administratives (liasses fiscales, données d'emploi, données sur les liaisons financières...) pour élaborer les statistiques structurelles d'entreprises (dispositif Esane) et les informations sur les filiales en France de groupes étrangers (Ifats). Il produit les statistiques mensuelles et annuelles sur les créations d'entreprises. Il assure la gestion de tous les référentiels d'entreprises, répertoires Sirene, Sirius, LEI, Base de Création des Entreprises (BCE) et LIFI, et nomenclatures d'activités et de produits. Il maintient une forte veille sur ces sujets, au niveau national mais aussi dans les instances européennes et internationales.

En 2017, les travaux du département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes et d'échanges avec les utilisateurs (acteurs publics, comptables nationaux et professionnels), avec un objectif d'innovations à la fois pour améliorer l'efficacité de ses productions et pour moderniser ses outils et concepts, afin de mieux répondre aux demandes.

Les statistiques structurelles sont produites à partir du dispositif Esane (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises), qui combine des données issues de sources administratives et des données issues d'enquêtes. Ce dispositif a atteint une certaine stabilité, mais certains aspects restent encore perfectibles. Le dispositif continue d'évoluer régulièrement pour mieux répondre aux demandes de ses nombreux utilisateurs.

Le répertoire statistique SIRUS est désormais opérationnel et devient progressivement le référentiel de référence de l'ensemble de la statistique d'entreprises. Alimenté en unités légales par SIRENE, en « entreprise » (au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008, LME) par la BCE et en « groupe » par LIFI, il permet de calculer la catégorie (PME, ETI et GE) des unités légales et des entreprises, de mutualiser un certain nombre d'informations utiles pour la réalisation des différentes opérations statistiques (en particulier des informations sur des présomptions de cessation, utiles pour le traitement des unités non répondantes) et de suivre la charge statistique pesant sur les entreprises.

La prise en compte de l'unité « entreprise », au sens de la LME, se fait de manière progressive. Elle est désormais intégrée dans le répertoire SIRUS et chaque année, est fournie sur le site *insee.fr* la répartition de quelques variables (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectifs salariés, nombre d'entreprises, etc.) selon les catégories d'entreprises. Le travail de profilage manuel des grands groupes se poursuit et les entreprises profilées d'une quarantaine de groupes (parmi les plus importants) sont prises en compte dans les résultats Esane depuis les données définitives sur l'exercice 2013. Des travaux complémentaires sont en cours pour constituer les « entreprises » au sens économique du terme sur l'ensemble du champ. Ainsi, en dehors de la centaine d'entreprises des grands groupes profilées manuellement, l'entreprise correspondra à l'unité légale lorsque cette dernière est une entité indépendante et, du moins dans un premier temps, au groupe dans son entier lorsqu'elle appartient à un groupe qui n'est pas profilé manuellement. En effet, des travaux méthodologiques sur la consolidation automatique des groupes de petite et moyenne tailles ont été menés courant 2016. Ils seront mis en œuvre à partir de 2017, ce qui permettra d'atteindre l'objectif de prise en compte de l'unité « entreprise » au sens de la LME et au sens du règlement européen au plus tard pour les données Esane sur l'exercice 2017. Par la suite, des travaux complémentaires seront menés pour améliorer le profilage automatique des groupes de taille moyenne.

Par ailleurs, au-delà de la coordination de l'ensemble de la statistique d'entreprises *via* les référentiels, le DRISS poursuivra des travaux d'infrastructure et de soutien visant à l'amélioration globale du dispositif de production de statistiques sur les entreprises. Il prolongera ainsi les investissements réalisés pour unifier la collecte par internet pour les enquêtes menées auprès des entreprises (à l'heure actuelle, différents dispositifs existent, et l'objectif est de les réunir à terme dans un portail de collecte unique et d'étendre la collecte *via* internet à toutes les enquêtes auprès des entreprises).

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Fin 2017 aura lieu la deuxième vague de l'enquête SINE2014 dont la collecte s'achèvera au 1^{er} trimestre 2018 : cette nouvelle vague interroge, trois ans après l'année de leur création, un échantillon de créateurs d'entreprises de 2014, dont une partie est constituée d'auto-entrepreneurs.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

En 2017 le nouveau processus de constitution du référentiel des groupes (LIFI) prendra en compte des données de liaisons financières issues des liasses fiscales transmises par la DGFIP. Il prendra également en compte des informations en provenance du répertoire européen des groupes (EGR).

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Néant

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

Le processus É sane est un des piliers du dispositif de statistiques d'entreprises. Bien que ce dispositif soit désormais stabilisé, un certain nombre de travaux destinés à améliorer le processus de production (à la fois du point de vue des tâches des gestionnaires chargés du contrôle des données et du point de vue des statistiques produites) seront encore à l'ordre du jour en 2017, en particulier sur la production de statistiques en évolution.

Par ailleurs, après la prise en compte des plus grands groupes dans les statistiques d'entreprises, en particulier structurelles, l'Insee mène des travaux méthodologiques sur l'intégration des petits et moyens groupes dans ces statistiques. Ces travaux prolongés en 2016 devraient déboucher sur une mise en œuvre opérationnelle en 2017.

Enfin, concernant l'identifiant international LEI pour les unités opérant sur les marchés financiers, la mise en place d'un volet complémentaire d'informations sur les liens de contrôle entre entités est à l'étude et pourrait être rendu opérationnel courant 2017.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Suite à la loi du 31 juillet 2014 concernant l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'enregistrement dans le répertoire Sirene de l'appartenance ou non des entreprises au champ de l'ESS est maintenant effectif ainsi que sa diffusion publique.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

3.4 Aspects « européens »

Le département est concerné par trois règlements : le règlement SBS sur les statistiques structurelles d'entreprises y compris via son annexe IX portant sur la démographie des entreprises, le règlement FATS, le règlement sur les répertoires et son règlement d'application sur les échanges de données dans le cadre du répertoire européen des groupes.

Dans le cadre du règlement « Répertoires d'entreprises et unités statistiques », le règlement d'application sur l'échange d'informations entre Eurostat et les États-membres prévoit l'échange d'informations avec l'objectif de mettre en place un répertoire européen des groupes (EGR : Eurogroup Register). Ce répertoire initialement construit à partir des informations des bases de données privées (Dun and Bradstreet et Bureau Van Dijk) se base désormais sur les données des répertoires statistiques des Instituts nationaux de statistique, les bases de données privées n'intervenant plus qu'en complément.

Concernant l'annexe démographie d'entreprises du règlement SBS, Eurostat rend progressivement obligatoires les nouveaux indicateurs, récemment introduits, sur la démographie des « gazelles » à innovantes et des entreprises employeuses, et sur la démographie d'entreprises au niveau régional.

Ces différents règlements européens, ainsi que de nombreux autres, devraient être intégrés d'ici quelques années au sein du règlement-cadre FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics), dont la préparation se poursuit au niveau européen.

Enfin, des inflexions importantes sont en train de se produire au niveau européen concernant les questions d'unités statistiques (prise en compte du concept d'entreprises). Après l'ESSnet sur le profilage que l'Insee a piloté pendant quatre ans, la mise en place progressive de l'EGR, et la première phase du projet dit ESBRS (European System of interoperable Business Registers), Eurostat devrait lancer fin 2016 deux Task Force, l'une sur le Profilage européen et l'autre sur l'Architecture d'un système de répertoires statistiques prenant en compte ces nouvelles unités. L'Insee jouera un rôle particulièrement actif dans ces évolutions.

4. Opérations répétitives

Les travaux récurrents couvrent notamment :

- l'enquête Ofats sur les filiales étrangères des groupes français dont le plan de sondage sera revu en 2017 afin de prendre en compte les informations provenant de l'EGR comme base de sondage ;
- la production de données Ifats sur les filiales en France des groupes étrangers ;
- le dispositif Lifi (liaisons financières) qui permet de connaître les groupes et leur composition ;
- la gestion du répertoire statistique Sirius et notamment la mise en œuvre de l'APE statistique ;
- les travaux avec le Département des comptes nationaux et la Banque de France pour améliorer le codage du secteur institutionnel des unités légales et donc la détermination des champs des enquêtes ;
- la gestion du serveur de restructurations Citrus dont la rénovation doit débuter en 2017 ;
- la production d'informations sur la démographie d'entreprises.

Pour mémoire, on rappelle ici le rôle inter-administratif joué par Sirene (dont le Driss a la responsabilité), qui déborde largement du cadre de la statistique.

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	Périodicité de l'enquête
Enquête sectorielle annuelle (ESA)	2015A058EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes (Outward FATS)	2015A030EC	Insee-DSE	Annuelle

Opérations	Type	Objectif
Démographie des entreprises et des établissements : créations	Traitement statistique du répertoire des entreprises et des établissements (REE) et des déclarations au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales)	Etudier la dynamique des entreprises et des établissements National et local.
ESANE	Utilisation conjointe des liasses fiscales, des DADS et des données d'enquêtes (ESA, EAP)	Produire les statistiques structurelles d'entreprises
Ifats	Utilisation conjointe des données Esane, Lifi, Banque de France et Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche	Produire des statistiques sur les filiales en France des groupes étrangers
LIFI	Utilisation des données existant sur les liens financiers (Banque de France, DGFIP, répertoire européen des groupes)	Produire des contours de groupes (qui sont en particulier la base du profilage)
SIRUS	Répertoire statistique	Produire un répertoire utilisable par l'ensemble du système statistique d'entreprise

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif Ésane a permis un allègement notable de la charge pesant sur les entreprises, puisque les informations disponibles dans les fichiers fiscaux (déclarations annuelles de bénéficiaires) et sociaux (déclarations annuelles de données sociales) ont cessé d'être demandées dans les enquêtes auprès des entreprises. Le DRISS expertise actuellement l'utilisation de sources administratives sur l'emploi non salarié et l'emploi intérimaire.

L'abandon de l'enquête Lifi (liaisons financières) en 2013 a également contribué à l'allègement de la charge.

La pérennité de ces deux dispositifs est un élément important de simplification pour les entreprises, mais deux pistes supplémentaires vont contribuer à ce mouvement :

1. le profilage doit conduire à un allègement de la charge, à partir du moment où l'interrogation peut être menée au niveau d'une unité profilée et non plus au niveau des unités légales la constituant ;
2. la dématérialisation de la collecte des informations continue de monter en charge et est progressivement unifiée grâce au basculement des différentes enquêtes vers une plate-forme unique de collecte (Coltrane).

Par ailleurs, la généralisation du questionnement, au sein des enquêtes statistiques, sur le temps passé à répondre aux enquêtes a conduit à centraliser cette information dans le répertoire SIRUS. Ceci permet d'ores et déjà un suivi régulier et objectif de la charge statistique pesant sur les entreprises, et va de plus être pris en compte pour lisser cette charge grâce à des méthodes de coordination d'échantillons.

1. Exposé de synthèse

Le département des statistiques de court terme (DSCT) est responsable de l'élaboration et de la diffusion de la plupart des statistiques conjoncturelles d'entreprises. Il a ainsi la responsabilité des enquêtes mensuelles de branches (EMB), de l'enquête observation des prix de l'industrie et des services (Opise) et de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa), répondant en cela aux attentes du règlement européen sur les statistiques de court terme.

Le département des statistiques de court terme a également la responsabilité de l'enquête annuelle de production (EAP), qui collecte des données de production industrielle en valeur et en quantités, permettant ainsi de disposer annuellement et à un niveau fin, d'informations très demandées et appréciées des professionnels, de répondre au règlement européen Prodcom et d'alimenter le dispositif d'élaboration de statistiques annuelles structurelles d'entreprises Esane sur l'ensemble des activités industrielles non agro-alimentaires.

Mobilisant notamment ces sources et celles de différents partenaires (SSP, SOeS, etc.), le département des statistiques de court terme est en charge du calcul et de la diffusion des principaux indicateurs infra-annuels relatifs à la fois :

- à l'activité :
- de l'industrie : indice de la production industrielle, indices de chiffre d'affaires dans l'industrie, indices de chiffre d'affaires dans l'industrie à l'exportation ;
- des services et du commerce : indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail et les services personnels, indices de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services aux entreprises ;
- de la construction : indice de la production dans la construction, indices de chiffre d'affaires dans la construction ;

- et aux prix et aux coûts de production :
- de l'agriculture : indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA), indices des prix de gros alimentaires (IPGA) ;
- de l'industrie : indices de prix de production de l'industrie pour le marché français, indices de prix de production de l'industrie pour les marchés extérieurs, indices de prix de production de l'industrie (ensemble des marchés), indices de prix d'importation de produits industriels ;
- des services : indices de prix de production des services vendus aux entreprises françaises, indices de prix de production des services vendus aux ménages en France, indices de prix des exportations de services, indices de prix de production des services (ensemble des marchés) ;
- de la construction : indice du coût de la construction (ICC, indice de prix non révisable), indice des prix de production de la construction neuve à usage d'habitation (homologue révisable hors TVA en cours d'évolution), indices de prix de travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat (IPEA), index BT, TP et divers (index non révisables) et indices de coûts de production dans la construction (indices statistiques révisables) ;
- et des loyers : indice de référence des loyers (IRL), indice des loyers commerciaux (ILC) et indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Les indicateurs conjoncturels de démographie d'entreprises sont pour leur part élaborés par le département répertoires infrastructures et statistiques structurelles (DRISS), ceux relatifs au tourisme par le département synthèses sectorielles (DSS), ceux relatifs à l'emploi et au coût du travail par le département de l'emploi et des revenus d'activité (DERA) et ceux sur les évolutions qualitatives conjoncturelles par le département de la conjoncture.

En 2017, tout comme les années précédentes, les travaux du département des statistiques de court

terme continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, d'échanges avec les différents partenaires avec un objectif d'innovations à la fois pour améliorer l'efficacité de ses productions et pour moderniser ses outils et concepts, afin de mieux répondre aux demandes.

S'agissant des obligations européennes, le département des statistiques de court terme répondra aux attentes d'Eurostat, exprimées par les propositions d'évolutions du règlement des statistiques de court terme (« STS package requirements »), visant, en particulier, à convenir à l'horizon 2017-2020 d'une extension du champ du secteur tertiaire, avec notamment :

- l'introduction d'un « indice de la production (en volume) de services ». Les travaux méthodologiques sont très avancés. Ces nouveaux indices de production dans les services donneront lieu à une valorisation mensuelle dans la collection Informations Rapides et dans la BDM, très vraisemblablement au début de l'année 2017 ;
- l'introduction d'un « indice de volume des ventes dans le commerce », avec un investissement méthodologique en cours qui devrait se concrétiser au début de l'année 2017, si les ressources le permettent, le cas échéant en 2018, dans la collection Informations Rapides et dans la BDM ;
- l'élargissement du champ couvert par les indices de prix à la production dans les services à l'ensemble des sections H, I, J, L, M et N (à quelques exceptions près), avec une extension à des indices de prix « tous marchés » et non plus seulement « vendus aux entreprises ». L'essentiel de ces travaux a été anticipé. Il reste encore quelques classes d'activité à couvrir qui devraient l'être d'ici fin 2017/début 2018 (services auxiliaires de transport par eau, services auxiliaires de transport par aérien, autres services spécialisés scientifiques et techniques, location et location-bail et services administratifs et autres services de soutien aux entreprises) ;
- et l'introduction d'un « indice de prix à la production dans la construction neuve à usage d'habitation » en remplacement de l'indice de coût de production correspondant. L'ICC est actuellement utilisé comme proxy pour la diffusion de cet indice présenté en référence 100 en 2010 et envoyé trimestriellement à Eurostat.

S'agissant du règlement européen sur la production industrielle (Prodcom), la mise à jour des nomenclatures de produits internationale (CPC), européenne (CPA) et française (CPF) sera prise en compte dans l'enquête ProdCom 2016. Ce changement de nomenclature CPA2015 impactera le dispositif de l'enquête annuelle de production (EAP) et des enquêtes mensuelles de branches (EMB). Dans le cadre des changements prévus par le règlement européen PRODCOM à l'horizon 2018-2019, le département des statistiques de court terme travaillera à l'évolution de son dispositif pour :

- fournir des résultats à un niveau fin de la nomenclature sur la production industrielle sous-traitée en France ;
- revoir sa nomenclature de collecte et de diffusion des données de production industrielle, dans le contexte de l'allègement de la liste des codes PRODCOM ;
- élaborer les informations nécessaires pour calculer des statistiques structurelles en entreprises sur l'industrie non agroalimentaire dès l'année de constat 2017, afin de répondre aux demandes du règlement européen sur les statistiques structurelles.

Le DSCT s'est par ailleurs engagé dans la rédaction d'Insee Focus qu'il développera encore en 2017, notamment s'agissant de la valorisation des données Prodcom.

Enfin, s'agissant de la modernisation des outils et des concepts, le département des statistiques de court terme poursuit la modernisation et la rénovation des applications de gestion des différents indicateurs de court terme visant à produire les indices de prix à la production, les indices de chiffres d'affaires et les indices de production industrielle. Toutes les enquêtes (EAP, EMB, Emagsa, Opise) intégreront d'ici fin 2017 la nouvelle plate-forme de collecte par internet Coltrane.

Le département a publié en mars 2016 de nouveaux indices de chiffre d'affaires avec des innovations méthodologiques importantes, notamment la prise en compte de la démographie d'entreprises et l'exploitation de l'exhaustivité des déclarations mensuelles de TVA. Les données ont été retropolées selon la nouvelle méthodologie jusqu'en 1999. Des supports d'information, mis en ligne sur le site de l'Insee, précisent les changements méthodologiques et les principales différences avec les précédents indices de chiffre d'affaires. Les investissements méthodologiques se poursuivront encore en 2017 (indice de la production dans les services, indice de volume des ventes dans le commerce, indices chaînés). Ces indices de chiffre d'affaires seront vraisemblablement valorisés en 2017 selon une nouvelle typologie sectorielle (industrie et construction, commerce, services) dans la collection Informations Rapides.

Le département des statistiques de court terme a également vu aboutir en 2016 les investissements sur les indices de production industrielle. Des innovations méthodologiques importantes seront encore déployées en 2017 et 2018, notamment la révision annuelle du contour des séries (rebasement désormais annualisé) et la mise à jour des pondérations à un rythme annuel (et non plus à un rythme quinquennal), dans le cadre d'indices chaînés.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Dans le cadre de l'enquête observation des prix de l'industrie et des services (Opise), le département rebasera les indices de prix de production, d'exportation et d'importation, de l'industrie et des services, sur un cycle continu, qui devra approcher un cycle quinquennal.

Conformément aux attentes d'Eurostat, exprimées dans le cadre des propositions d'évolutions du règlement des statistiques de court terme (« STS package requirements »), l'élargissement du champ couvert par les indices de prix de production dans les services (enquête Opise) est bien engagé. Il reste encore quelques classes d'activité à couvrir qui devraient l'être d'ici fin 2017/début 2018.

Le département initiera en 2017 les investissements méthodologiques pour revoir le questionnaire de l'enquête mensuelle d'activité dans les grandes surfaces alimentaires (Emagsa), pour mieux appréhender en termes de chiffres d'affaires d'une part les nouvelles formes de ventes hors grande distribution (petits commerces, magasins en libre service et « supérettes », ...) et le hors magasin (vente à distance (VAD), vente directe, chez le client ou en réunion, vente sur les marchés ou en extérieur sur étalage provisoire, vente par automates) et d'autre part les départements d'outre-mer.

En ce qui concerne les enquêtes mensuelles de branches (EMB), au vu des tests initiés en 2015 et 2016 sur 6 produits, le tirage de l'échantillon sera éventuellement revu pour étendre le champ à l'ensemble des entreprises et non plus seulement à celles de plus de 20 salariés ou 5 millions de chiffres d'affaires.

En ce qui concerne l'enquête annuelle de production (EAP), le tirage de l'échantillon sera revu pour permettre à la fois l'élaboration de résultats de production industrielle en unités légales et de statistiques structurelles en entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie dès l'année de constat 2017.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

L'exploitation des fichiers administratifs de TVA a débouché en 2016 par la fourniture de nouvelles séries d'indices de chiffre d'affaires prenant en compte la démographie d'entreprises et l'exhaustivité des déclarations mensuelles de TVA. Ces travaux donneront lieu en 2017 à une nouvelle valorisation selon une nouvelle typologie sectorielle (industrie et construction, commerce, services) dans la collection Informations Rapides.

Pour répondre à la demande de deux nouveaux indicateurs de production attendus par Eurostat dans le cadre de l'évolution du règlement européen sur les statistiques de court terme (« STS package »), le département publiera en 2017 un nouvel « indice de production (en volume) dans les services » et poursuivra ses investissements méthodologiques pour produire, vraisemblablement en 2017, un « indice de volume des ventes dans le commerce », si les ressources le permettent, le cas échéant en 2018, indices tous deux calculés à partir des données en valeur issues de l'exploitation des déclarations mensuelles de TVA déflatées par les indices de prix les plus appropriés.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Une réflexion a été engagée sur une meilleure valorisation des données Prodcom, source d'information très détaillée sur les produits industriels, au-delà des tableaux mis en ligne, en développant la collection Insee Focus. Elle a débouché sur une première étude publiée début 2016 sur la production française de pneumatiques et devrait donner lieu à deux nouvelles productions en

2017

De nouveaux Insee Focus ad hoc s'appuyant sur les indices de chiffre d'affaires, les enquêtes mensuelles de branches, l'enquête mensuelle auprès des grandes surfaces alimentaires et l'enquête observation des prix de l'industrie et des services, pourraient être produits en 2017, selon les ressources disponibles.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

L'année 2017 sera une importante année préparatoire au changement de base de l'ensemble des indicateurs de court terme, qui devrait se concrétiser au niveau européen en février/mars 2018 par la publication d'indices de prix de production, de production et de chiffre d'affaires en base et référence 2015. L'exercice sera plus complet pour les indices de production et de chiffre d'affaires qui devraient désormais passer aussi en indices chaînés à pondérations annuelles, comme c'est le cas déjà pour les indices de prix de production depuis la base 2010 publiée en 2013.

L'année 2017 verra également la modernisation et la rénovation des applications qui permettent la production des indicateurs de court-terme (prix, production et chiffre d'affaires), tout comme la finalisation de la mise en conformité au schéma directeur informatique de l'Insee d'applications informatiques, dont certaines provenaient de l'ex-Sessi (enquêtes mensuelles de branches).

Les ressources seront également largement mobilisées par le passage d'ici fin 2017 de toutes les enquêtes (EAP, EMB, Emagsa, Opise) au nouveau dispositif de collecte par internet Coltrane, parallèlement au transfert au centre informatique de Metz de l'ensemble des applications informatiques, avant le printemps 2018.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1. Aspects « Territoires »

L'enquête annuelle de production, l'enquête mensuelle de branches, l'enquête observation des prix de l'industrie et des services couvrent les départements d'outre-mer (hors Mayotte). Une extension de champ de l'enquête mensuelle d'activité auprès des grandes surfaces alimentaires (Emagsa) aux DOM sera étudiée en 2017. Un test a en effet été réalisé auprès de quelques entreprises des DOM en 2016.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Les activités de la section E liées à l'environnement : captage/traitement et distribution d'eau, collecte et traitement des eaux usées, collecte/traitement et élimination des déchets, sont couvertes par l'enquête Opise. Il reste à couvrir la récupération des matériaux et les services de dépollution. Pour la récupération de matériaux triés, la collecte des produits-témoins est bien avancée, si bien que la diffusion devrait intervenir avant la fin de l'année. L'extension de la branche démantèlement d'épaves reste à programmer.

La possibilité pour le SOeS de prendre en compte les performances énergétiques des logements dans le questionnaire de l'enquête prix de revient des logements neufs demeure à étudier. Actuellement, le questionnaire permet de connaître la classe énergétique visée lors du dépôt du permis de construire dans plus de la moitié de l'échantillon. Cette information obligatoire recueillie sur une annexe est saisie par les 2 500 centres instructeurs chargés d'enregistrer les demandes de permis de construire. Le SOeS devrait pouvoir récupérer auprès de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages du ministère de l'écologie les données de cette annexe vers fin 2016.

Dans la section E « Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution », l'indice de la production industrielle ne couvre actuellement que le captage/traitement et distribution d'eau. À compter de 2018, il devrait couvrir également la collecte et traitement des eaux usées.

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant.

3.4. Aspects «européens »

Le programme de travail du DSCT repose en très grande partie sur des règlements européens et le département investit beaucoup dans les groupes de travail européens pour suivre les réflexions et anticiper les changements.

Le département participe ainsi aux différentes réunions européennes (Working Group, Task Force, e-meeting) relevant du règlement européen sur la production communautaire (règlement Prodcom) et du règlement européen sur les statistiques de court terme (règlement STS), et assure à ce titre la fonction de coordination nationale vis-à-vis des différents services producteurs (DSE, DSDS, SSM...). Il veille au respect des délais de diffusion des indices économiques conjoncturels.

L'enquête annuelle de production (EAP) est un élément du système d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (ESANE) pour la fourniture des branches et le classement sectoriel des entreprises de l'industrie non agroalimentaire. Ses résultats participent donc à l'élaboration des statistiques structurelles et du règlement SBS correspondant. S'agissant de l'objectif de connaissance fine des productions par produit, l'enquête annuelle de production relève du règlement européen Prodcom. L'enquête permet également de disposer de données annuelles indispensables pour asseoir les enquêtes conjoncturelles (bases de sondage, pondérations) qui fournissent des données pour l'indice de la production industrielle (IPI) et pour les indices de prix à la production (IPP) dans l'industrie. En ce sens elle contribue à la production des agrégats demandés par le règlement STS.

Les indices de prix à la production dans l'industrie et les services et les indices de production industrielle et de chiffre d'affaires relèvent du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (règlement européen STS). L'indice des prix de production de la construction neuve à usage d'habitation relève de l'évolution du règlement européen STS (« STS package requirements »), laquelle prévoit également l'élargissement du champ couvert par les indices de prix à la production dans les services. Les indices de prix agricoles relèvent d'un « gentleman agreement » sur les statistiques agricoles.

L'enquête Emagsa permet de répondre au règlement STS en fournissant une estimation à 30 jours de l'évolution du chiffre d'affaires du commerce de détail.

Comme précisé, Eurostat prévoit des évolutions du règlement des statistiques de court terme (« STS package requirements »), visant, en particulier, à définir, à horizon 2016-2018, une extension des indicateurs de production au champ du secteur tertiaire, avec notamment l'introduction d'un « indice de la production (en volume) de services » et l'introduction d'un « indice de volume des ventes dans le commerce ».

Eurostat prévoit également des évolutions du règlement PRODCOM, visant, d'une part, la fourniture de résultats sur la production industrielle sous-traitée dans les pays de l'Union européenne, d'autre part, l'allègement de la liste des postes PRODCOM, pour lesquels les résultats de la production industrielle de l'Union européenne en valeur et en quantité sont diffusés.

Comme de nombreux autres règlements européens, le règlement STS devrait être intégré d'ici quelques années au sein du règlement-cadre FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics), dont la préparation se poursuit au niveau européen.

4. Opérations répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête annuelle de production (EAP)	2016A040EC	Insee-D S E	Annuelle
Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa)	2016M001EC	Insee-D S E	Mensuelle
Enquête Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises (OPISE)	2016M048EC	Insee-D S E	Mensuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par les organismes professionnels agréés (industrie hors IAA)	2016M345 à 355EC	Insee-D S E	Mensuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par l'administration (Industrie hors IAA)	2016M356EC 2016M357EC	Insee-D S E	Mensuelle

Opérations	Type	Objectif
Indices de chiffre d'affaires Insee - DSE	Exploitation des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Les indices de chiffre d'affaires (ICA) permettent de mesurer mensuellement l'évolution de l'activité dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce de détail, des services aux ménages, du commerce de gros et des divers services aux entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le département des statistiques de court terme contribue substantiellement à l'effort d'allègement de la charge statistique des entreprises.

Ces cinq dernières années, le département des statistiques de court terme a mis en œuvre les allègements de charge suivants :

- en 2014 : mise en œuvre de la démarche de normalisation des enquêtes mensuelles de branches déléguées, pour définir des questionnaires normalisés, répondant aux seuls besoins de l'indice de la production industrielle ;
- en 2013 : arrêt du questionnement sur les commandes dans les enquêtes mensuelles de branches directes. L'occurrence de décembre 2012 a été la dernière de l'indice des commandes dans l'industrie, en application de la décision d'Eurostat de supprimer cette obligation en 2012. Les organismes professionnels agréés ont été invités à ne plus interroger les entreprises sur les commandes dans les enquêtes mensuelles de branche déléguées. Sur un autre plan, l'échantillon IPEA a été sensiblement réduit (passant de 5 000 entreprises à 1 000 entreprises environ) ;
- 2010-2011 : adoption de la méthodologie hédonique pour l'indice du coût de la construction simultanément à un allègement important des questionnaires de l'enquête sur le coût de la construction et du prix de revient des logements neufs.

Toutes les enquêtes du département des statistiques de court terme sont par ailleurs dématérialisées et accessibles aux entreprises via internet.

1. Exposé de synthèse

Le département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse par grand secteur. Il contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les trois commissions sectorielles, et conduit des enquêtes thématiques, des études et des analyses sur l'ensemble des entreprises. La connaissance des entreprises reste un enjeu fort dans un contexte de réflexion sur l'économie française, sa compétitivité, son positionnement européen et international.

En 2017, les travaux du DSS continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, de la participation à l'élaboration des comptes nationaux et d'une meilleure connaissance des conditions de production des entreprises *via* de nombreuses enquêtes thématiques. Les enquêtes annuelles : technologies de l'information et de la communication (TIC), consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), dépenses pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol), contours de réseaux et les enquêtes mensuelles sur les hébergements touristiques seront poursuivies. Chaque mois ou trimestre, le DSS élabore les données sur le tourisme et le calendrier des dates de publications a été raccourci. En 2017 les enquêtes non annuelles porteront sur l'innovation (CIS), les déchets dans l'industrie et le commerce (DECHETS) et les chaînes d'activité mondiales (CAM). Les travaux de réflexion sur une future enquête ACHATS, qui devrait permettre d'actualiser les composants du tableau des entrées intermédiaires (TEI) et de mesurer les flux entre unités statistiques, seront lancés avec les comptes nationaux pour réaliser une enquête en 2018.

Le DSS exploitera les enquêtes collectées en 2016 : nouvelle enquête sur les entreprises et le développement durable (EnDD) dite aussi RSE, renouvellement de l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication dans les très petites entreprises (TIC-TPE), enquête contours de réseau dans le commerce de détail.

Le DSS réalisera les travaux annuels de synthèse et d'expertise nécessaires pour l'élaboration des comptes sectoriels, avec en particulier le passage des données microéconomiques d'entreprises (Esane) aux données macroéconomiques. Il présentera les comptes sectoriels aux dates prévues aux différentes Commissions des Comptes qu'il animera. Il participera à l'élaboration des comptes nationaux à un niveau sectoriel détaillé.

Il contribuera à de nombreuses publications de l'Insee : Insee Première, Insee Références, Insee Résultats, Insee Focus, Informations Rapides, documents de travail. Il assurera la mise à disposition des données issues de ses enquêtes et leurs premières valorisations. Il poursuivra le pilotage de l'Insee Références sur Les entreprises en France en l'enrichissant de nouvelles approches. L'édition 2017 intégrera pour la troisième fois les résultats en entreprises profilées des plus grands groupes.

Sur la mondialisation, après une publication réalisée sur la pharmacie (Insee Première) dans le cadre d'un groupe de travail Insee-Douanes-Banque de France, la publication régulière de données sur les firmes multinationales (FMN) et la mise en valeur des indicateurs FATS seront poursuivies dans l'Insee références ; la nouvelle enquête Chaînes d'activité mondiales (CAM2016) sera réalisée dans le cadre européen en 2017.

Sur l'économie sociale et solidaire, après une publication en 2016 (Insee Première) le DSS poursuivra l'exploitation de l'enquête associations pour améliorer la connaissance des recettes et dépenses des associations. Par ailleurs, la nouvelle catégorie d'entreprise commerciale de l'économie sociale entrée en application en 2016 fera l'objet d'un suivi statistique.

Enfin les processus de production des enquêtes continueront d'évoluer et les nouvelles applications de collecte et de gestion seront étendues à d'autres enquêtes, notamment pour renforcer la fiabilité de certains résultats dans des délais raccourcis et poursuivre la dématérialisation. Des réflexions seront

poursuivies sur les possibilités de recours aux big data en particulier pour le suivi de la fréquentation touristique.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Collecte et exploitation d'une **enquête renouvelée sur les TIC dans les très petites entreprises (moins de 10 personnes)** sur l'année de constat 2016 (TIC-TPE 2016) après l'enquête réalisée en 2012.

Collecte en 2017 d'une **enquête renouvelée sur les chaînes d'activité mondiales** sur les années de constat 2014-2016 (CAM 2016) après celle réalisée en 2012 sur 2009-2011.

Collecte en 2017 de la prochaine enquête européenne **biennale CIS-innovation**.

Préparation des nouvelles **enquêtes déchets** dans l'industrie et le commerce. Elles permettront de fournir une nouvelle estimation des déchets non dangereux dans l'industrie et le commerce, dans le cadre de la réponse à Eurostat (Règlement RSD).

Préparation d'une nouvelle **enquête Achats** avec les comptes nationaux (sur le terrain en 2018) pour estimer le TEI et préparer le passage à la nouvelle base de comptes nationaux.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

Pour mieux suivre l'économie sociale et solidaire (ESS), et spécifiquement les sociétés commerciales adoptant des statuts conformes aux critères, exploitation d'une variable introduite dans le référentiel Sirene en 2016.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

En 2017, la rénovation des rapports établis pour les trois commissions des comptes (Commerce, Agriculture et Services) entamée en 2016 sera poursuivie, Elle permet un allègement des documents et une mise en ligne plus systématique sur le site Internet de l'Insee de l'ensemble des données mobilisées pour leur élaboration.

En 2017, seront publiés les résultats des enquêtes annuelles réalisées en 2016 – sur les TIC dans les sociétés de plus de 10 personnes (TIC 2015), sur les investissements pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol 2015), sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI 2015).

S'ajouteront les premières exploitations de l'enquête renouvelée sur la prise en compte des objectifs de développement durable dans la stratégie et les pratiques des entreprises de 20 salariés et plus (enquête « EnDD » dite aussi « enquête RSE »), sur l'année de constat 2015 et sur le terrain au second semestre 2016, ainsi que des exploitations complémentaires de l'enquête totalement nouvelle, collectée fin 2014, sur **les associations** et la mise en ligne des résultats détaillés qui viendront compléter les premiers résultats produits en 2016.

Parallèlement, après un investissement sur les sources mobilisables pour le suivi de l'Économie sociale et solidaire (ESS), un premier suivi statistique demandé par la loi sur l'**ESS** devrait être mis en place en coopération avec la BPI (Banque publique d'investissement) et la Banque de France.

L'ouvrage annuel **Insee références sur les entreprises** édition 2017 comportera de nouveaux dossiers sur des problématiques renouvelées ainsi que les fiches thématiques et les fiches sectorielles.

Concernant les statistiques sur le **tourisme**, les études structurelles complétant le diagnostic conjoncturel (informations rapides trimestrielles et bilans de saison semestriels) seront poursuivies.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

L'année de constat 2013 est la première année de prise en compte du profilage des grands groupes (cible 1) dans le système Ésane. En 2017, se poursuivront les analyses d'impact de ce changement sur les données sectorielles, notamment dans les études sectorielles à des niveaux assez détaillés de la nomenclature.

Parallèlement en 2017, l'interface informatique (IECN) réalisée pour la campagne des comptes définitifs 2014 au deuxième semestre 2016 pour fiabiliser les travaux et améliorer les conditions de travail sur les fichiers de la statistique d'entreprise (Esane) servant aux **comptes nationaux (CN)**, sera poursuivi et consolidé.

Côté **tourisme**, des travaux devraient être menés dans le cadre du projet tourisme 3 pour mieux articuler les enquêtes, notamment sur les campings, avec les logiciels de gestion utilisés et favoriser la dématérialisation des informations échangées (renforcement de la collecte internet, relances internet...). Les travaux sur le recours à de nouvelles sources de données seront poursuivis.

Le DSS participera activement au groupe de réflexion européen sur la **mondialisation** et la place et le contenu des enquêtes GVC (« global value chain ») ou CAM (chaines d'activité mondiales) dans un dispositif statistique.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

Les enquêtes hébergements touristiques sont très fortement utilisées en diffusion locale. L'amélioration de leur fiabilité devrait impacter cette diffusion. L'échantillon de l'enquête EACEI 2015 est augmenté de façon à produire des résultats régionaux plus précis (collecte fin 2016) et sera exploité en 2017.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Le DSS poursuivra son investissement dans l'amélioration du système d'information sur le développement durable avec, au-delà des valorisations régulières des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) :

- la prise en compte des résultats de l'enquête ECEI-PE sur les consommations d'énergie et sur les investissements antipollution dans les établissements de moins de 20 salariés dans les estimations produites pour Eurostat sur l'ensemble des entreprises de l'industrie ;
- l'exploitation de l'enquête « Entreprises et développement durable » (dite aussi « RSE ») lancée en 2016 s'appuyant sur un questionnaire renouvelé tenant compte des avancées du débat social et législatif national et européen.

Enfin, la prise en compte de façon plus systématique dans les études de la disparité des situations individuelles des entreprises contribue également à cet objectif.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Pour mémoire, les enquêtes thématiques sont mobilisées pour évaluer les politiques publiques, notamment l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), l'enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol), l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS), l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Un suivi statistique de l'ESS sera réalisé dans le cadre de la loi sur ce sujet et l'enquête RSE réalisé en 2016 sera exploitée.

3.4 Aspects « européens »

Les enquêtes sur l'innovation (CIS) et celles sur les technologies de l'information et de la communication sur les plus de 10 personnes employées (TIC) relèvent d'obligations découlant de

règlements européens. Il en est de même des enquêtes tourisme, des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et Antipol (dans le cadre du règlement sur les statistiques de l'énergie et du règlement SBS). Les travaux sur la mondialisation sont articulés avec les réflexions européennes sur ce sujet.

4. Opérations répétitives

Il n'y a pas de changement sur les enquêtes répétitives :

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur les "technologies de l'information et de la communication" (Tic) dans les entreprises de plus de 10 personnes employées	2015A015EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	2015A003EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol)	2015A87EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services	2016A088EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie	2015M007EC	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques	2015M008EC	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air	2015M009EC	Insee-DSE	Mensuelle

Coté autres opérations permanentes, le fichier administratif Tascom est exploité pour suivre l'équipement commercial.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

En 2016, la collecte par internet et la dématérialisation des informations sur les enquêtes tourisme ont permis de minimiser la charge en assurant une meilleure articulation avec les logiciels de gestion. Ces travaux seront poursuivis en 2017.

Toutes les enquêtes du département sont par ailleurs dématérialisées et accessibles aux entreprises via internet.

1. Exposé de synthèse

Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises sont un élément essentiel du dispositif français d'élaboration du diagnostic conjoncturel. Elles sont reconnues d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS. Conçues pour apporter, à un coût raisonnable, des indications précoces et de qualité sur le passé récent, la situation présente et les perspectives à court terme des entreprises, elles bénéficient d'une très large diffusion et leurs résultats, publiés dans les derniers jours précédant la fin du mois de leur collecte, sont très attendus et intensivement utilisés par des acteurs très divers.

Le dispositif des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises a fait ses preuves au cours de ses longues années d'existence en alliant une grande cohérence au cours du temps et un caractère très évolutif lui permettant de s'adapter aux mutations structurelles de l'économie (place croissante du tertiaire notamment). La contribution de plus de la moitié de ces enquêtes au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture et l'importance croissante de ce dernier renforcent encore les usages de ces enquêtes et les attentes dont elles font l'objet de la part de leurs utilisateurs, anciens et plus récents.

Les orientations de la division des enquêtes de conjoncture pour les années à venir visent à poursuivre l'intégration des enquêtes dans le dispositif européen et à améliorer la qualité du processus de production.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

L'Insee a lancé en mai 2016, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, une enquête de conjoncture sur l'investissement public local à l'image de celle réalisée depuis plusieurs décennies auprès des entreprises.

L'objectif de cette enquête de conjoncture sur l'investissement public local est de mieux anticiper la décision d'investir des acteurs publics locaux, bien avant que ne soient rendues publiques les données relatives au budget primitif et au budget exécuté. Au-delà, l'enquête a également pour objectif de créer un baromètre régulier et durable des intentions de dépense des acteurs publics locaux.

Les questions posées seront essentiellement de nature qualitative afin de simplifier la réponse des interrogés et de minimiser le temps de réponse qui ne devrait pas excéder 15 minutes. Cette nouvelle enquête viendra ainsi compléter le dispositif d'enquêtes de conjoncture de l'Insee auprès des entreprises et des ménages qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Les questions posées aux collectivités doivent permettre de recueillir leur opinion sur :

- leur situation budgétaire (évolutions des principaux postes de dépenses et recettes de fonctionnement),
- l'évolution de leurs investissements,
- les facteurs financiers influençant les décisions d'investissements et le mode de financement de ces investissements,
- les motifs d'investissements,
- la destination fonctionnelle des investissements.

L'enquête sera trimestrielle. Environ 3 000 collectivités locales de métropole et des Dom d'au moins 1 000 habitants seront interrogées chaque année en février, mai, août et novembre, notamment :

- toutes les Régions ;
- tous les Départements ;
- toutes les communes de 10 000 habitants et plus ;
- tous les groupements à fiscalité propre de 10 000 habitants et plus ;
- une partie des communes de 1 000 à 9 999 habitants.

Cet échantillon des plus petites communes sera renouvelé chaque année par tiers.

À compter de 2017, les résultats seront diffusés dans la collection Informations Rapides de l'Insee. La publication des résultats interviendra moins de 10 jours ouvrables après la fin du mois de collecte. Si le taux de réponse à l'enquête est jugé suffisant, il est prévu de diffuser les résultats de l'enquête selon le découpage suivant :

- ensemble des régions ;
- ensemble des départements ;
- bloc communal (communes + groupements à fiscalité propre).

Cette nouvelle enquête de conjoncture a obtenu du Cnis le 17 février 2016, le label d'intérêt général et de qualité statistique.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

RAS

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

La division des enquêtes de conjoncture s'investit régulièrement dans des travaux d'études dont les résultats sont publiés dans la note de conjoncture de l'Insee ou présentés dans le cadre de réunions internationales (Centre International de Recherche sur les enquêtes de conjoncture [CIRET], Commission Européenne). On peut citer notamment le dossier « De nouveaux indicateurs de climats des affaires sous-sectoriels pour améliorer le diagnostic conjoncturel » paru dans la note de conjoncture de juin 2016.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

En 2017, la collecte par internet de toutes les enquêtes de conjoncture devrait se faire via la nouvelle plate-forme de collecte par internet de l'Insee (Coltrane).

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1. Aspects « Territoires »

Les premiers résultats de la nouvelle enquête de conjoncture sur l'investissement public local devraient être diffusés en mars 2017.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Non concerné

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Non concerné

3.4. Aspects « européens »

Le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture est le cadre dans lequel s'organise l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Il est piloté par la Commission Européenne (Direction Générale des affaires Économiques et Financières – DG ECFIN), qui fixe des règles très complètes (contenu des questionnaires harmonisés, périodicité et champ des enquêtes, méthodes de traitement, périodes d'interrogation et dates de publication...) devant être respectées par les instituts producteurs adhérents, engagés à cet égard par un contrat passé avec la Commission. Ce dispositif ne relève pas d'un règlement communautaire. La participation de l'Insee au système européen des enquêtes de conjoncture a été reconduite pour la période 2015-2021.

En 2017, la division des enquêtes de conjoncture continuera de participer activement aux réflexions méthodologiques mises en place par la Commission européenne destinées à améliorer la qualité et la comparabilité transnationale des données produites.

4. Opérations répétitives

L'Insee réalise neuf enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et en coréalise une avec la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP). Six d'entre elles contribuent au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture (mention UE) :

- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie (UE) ;
- Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie (UE) ;
- Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie.
- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment (UE) ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics (UE) ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière.
- Enquête mensuelle de conjoncture dans les services (UE) ;
- Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail (UE) ;
- Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.

Par ailleurs, depuis 2016 l'Insee réalise en partenariat avec la Caisse des Dépôts une enquête de conjoncture sur l'investissement public local.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises. Comme préconisé par le SSE (Système Statistique d'entreprises), la question sur le temps passé par l'entreprise à répondre au questionnaire a été ajoutée à toutes les enquêtes de conjoncture en 2014. Elle a confirmé que la réponse aux questionnaires de conjoncture excède rarement le quart d'heure.

1. Exposé de synthèse

Trois orientations demeureront prioritaires dans les travaux du SSM en 2016 :

- poursuivre de la rationalisation de la chaîne statistique, de la collecte aux publications, pour absorber la baisse tendancielle des effectifs du réseau (-7 personnes en 2015) et pour gagner en qualité ;
- améliorer la connaissance des opérateurs et enrichir les études ;
- poursuivre les travaux européens engagés en les rationalisant pour se donner les moyens d'un développement futur dans une direction qui dépendra de décisions au niveau européen avant fin 2016 ;
- engager une véritable démarche qualité au sein du SSM Douane.

Dans ces conditions, les axes de travail seront les suivants :

Rationaliser la chaîne statistique et optimiser la qualité

La rénovation de la chaîne de traitement de l'information statistique se poursuivra en 2016. Après une longue période de mûrissement, le projet informatique VISTA de rationalisation des contrôles-redressements entrera fin 2016 dans une phase active de développement avec un objectif de mise en production en 2019. Grâce à une meilleure analyse ce projet permettra d'améliorer la priorisation et la traçabilité des contrôles ; il doit également fournir des indicateurs de pilotage. Parallèlement, le projet SURVEX actuellement en mûrissement au DSEE, devrait entrer en phase active de développement en 2017 dans le but de rationaliser la surveillance de l'exhaustivité de la collecte.

Enfin, des actions seront menées en collaboration avec les sous-directions de la douane concernées pour faire disparaître les tâches de saisie ; les déclarations papiers résiduelles représentent moins de 0,5 % du commerce extérieur mais occupent encore quatre à cinq personnes au sein du réseau statistique. Elles sont concentrées sur des acteurs spécifiques : opérations déclarées dans les DOM, expressistes. S'agissant de déclarations douanières, le DSEE n'est pas chef de file des actions entreprises pour les dématérialiser mais le réseau statistique appuiera ces actions auprès des acteurs concernés. En revanche, le DSEE entreprendra les démarches nécessaires pour rendre obligatoire la dématérialisation de la DEB.

Par ailleurs, en croisant les déclarations reçues avec d'autres sources administratives (déclarations de TVA en France et déclarations TVA des partenaires européens), le DSEE continuera à cibler les opérateurs susceptibles d'omettre de déclarer en DEB tout ou partie de leurs échanges de biens intra-UE. Comme cela a été fait depuis 2013 et- dans les limites de ses moyens, le réseau statistique continuera à réaliser des enquêtes auprès de ces opérateurs en d'améliorer la couverture de la source.

Développer la connaissance des opérateurs du commerce extérieur

Le référentiel des opérateurs sera complété en intégrant au fur et à mesure les informations nouvelles contenues dans le répertoire Sirius. Les bilans et les études sur les opérateurs du commerce extérieur rendront compte de cette nouvelle dimension.

En continuation des travaux entamés en 2016, la méthode d'estimation des données manquantes sera améliorée en mobilisant davantage les sources fiscales. D'une part, on réalisera comme en 2015 une enquête légère visant les opérateurs situés en dessous du seuil déclaratif ciblés à partir de ces sources. Par ailleurs, on évaluera le commerce intra-européen réalisé par les entreprises qui omettent de remplir leurs obligations déclaratives.

Enrichir les études

La publication d'études thématiques sera poursuivie. Une attention particulière sera portée à la problématique sur la mondialisation des échanges et aux interactions entre biens et services. La collaboration avec d'autres ministères se poursuivra également, notamment avec le ministère de l'environnement sur le thème des échanges d'éco-produits (cf ci-dessous).

Poursuivre les travaux européens engagés en les rationalisant

Depuis 2013, et avec l'appui de l'INSEE, le DSEE a nettement accru sa participation aux travaux européens en s'engageant très activement dans le programme SIMSTAT d'échange de données individuelles entre États membres. Dans un premier temps, l'objectif était d'évaluer dans quelle mesure les données collectées à l'expédition par nos partenaires européens peuvent se substituer à notre propre collecte à l'importation. Un système de gestion de bases de données (SGBD) dédié a été construit à la DNSCE ; il communique de façon sécurisée avec le hub d'Eurostat via une passerelle grâce à un composant de communication fourni par Eurostat. D'avril à septembre 2015, des données d'entreprises sont régulièrement échangées avec 19 autres États-membres par l'intermédiaire du hub. Les potentialités de l'échange de données ont été évaluées début 2016 sur la base de 6 mois d'échange. En mai 2016, sous l'impulsion d'Eurostat, les directeurs des instituts de statistique nationaux ont décidé de rendre obligatoire cet échange mensuel de données, mais le contenu précis des données à échanger sera décidé fin 2016. En fonction de la nature exacte des données qui devront être échangées, le DSEE étudiera les données reçues de ses partenaires dans l'optique d'une utilisation en production et (ou) dans l'optique d'une compréhension des asymétries. Le projet de reconfiguration d'Intrastat en cours d'élaboration envisageant d'introduire la collecte obligatoire du pays d'origine des exportations intra-européenne, le DSEE dressera la liste des actions à mener pour collecter cette variable, pour l'échanger, et pour pouvoir l'exploiter à des fins statistiques

Dans l'optique du maintien durable du système d'échanges, le DSEE visera en tant que propriétaire maître d'ouvrage des applications informatiques, à rationaliser les opérations d'échanges de données en collaboration avec la maîtrise d'œuvre. À ce jour, le SGBD construit à la DNSCE permet d'adresser au hub les données requises dans des conditions acceptables ; en revanche le DSEE n'arrive pas à s'en servir pour recevoir et stocker les données reçues des partenaires en raison d'un trop grand nombre d'opérations à réaliser manuellement d'une part et faute de pouvoir suivre l'exécution des commandes d'autre part.

Engager une véritable démarche qualité au sein du SSM Douane

Le SSM Douane respecte un grand nombre d'engagements qualité répertoriés dans le code des bonnes pratiques de la statistique européenne, La démarche qualité est néanmoins encore insuffisamment formalisée et il n'existe pas de bilan qualité publié sur son site internet. Avec l'aide de l'unité qualité de l'Insee, la Douane propose donc de privilégier trois axes de travail :

- la rénovation de la méthode d'estimation des données manquantes (sous les seuils déclaratifs) à partir des sources fiscales et des données déclaratives des autres États membres ;
- la mise en place d'un système de priorisation et de traçabilité des contrôles des données du commerce extérieur ;
- la documentation des processus liés à la collecte, au traitement et à la diffusion des statistiques du commerce extérieur. Au-delà des fiches descriptives existantes, il manque un document générique décrivant l'ensemble du circuit.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête sur les importateurs en provenance de l'Union européenne situés en dessous du seuil déclaratif. Il s'agit de reconduire l'enquête menée pour la première fois en 2016 sur un échantillon de 500 entreprises. En 2017, la population de référence sera constituée des entreprises présentes

dans les sources CA3 et VIES (BREM) et ayant réalisé selon ces sources un montant d'importation positif et inférieur au seuil qui déclenche l'obligation de déposer une DEB (460 000 euros).

Le questionnaire adressé aux opérateurs identifiés par leur numéro SIREN comportera 3 questions :

- votre entreprise a-t-elle réalisé en 2016 des importations intra-européennes ?
- ces importations ont-elles donné lieu à des DEB ?
- ces DEB ont-elles été déposées par vous-même ? par un tiers ?

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

La rénovation de la chaîne statistique sera poursuivie afin de mieux hiérarchiser les contrôles, de réduire les erreurs et d'en assurer une meilleure traçabilité. La collecte sera également renouvelée en vue d'assurer un meilleur suivi de l'exhaustivité. Enfin, les estimations des données manquantes (données sous les seuils déclaratifs) seront améliorées en mobilisant d'autres sources d'information, notamment fiscales (cf supra).

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Une étude sur les échanges d'éco-produits à paraître dans Insee Références est programmée en 2017 (cf ci-dessous).

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

Le référentiel des opérateurs a déjà été complété en y intégrant les informations nouvelles contenues dans le répertoire Sirius, notamment les catégories d'entreprises (TPE, PME, ETI, GE), ce qui a permis de publier des statistiques par catégories d'opérateurs. Selon l'état l'avancement des travaux de profilage à l'INSEE, de nouvelles informations de SIRUS seront intégrées dans le référentiel des opérateurs. Les études sur les opérateurs du commerce extérieur pourront alors être approfondies pour tenir compte de la notion de branche opérationnelle de groupe.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

À partir de 2016, les statistiques du commerce extérieur prennent en compte le nouveau découpage régional, qui voit le passage de 22 à 13 régions. Les brochures régionales sont adaptées en conséquence. Une étude sur le rééquilibrage du commerce extérieur régional a été publiée en juin 2016.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Il est prévu de contribuer à un Insee Références consacré aux relations entre les acteurs économiques et l'environnement, en collaboration avec le ministère de l'environnement. L'étude portera sur les échanges internationaux d'éco-produits qui seront mis en regard de la production et du marché intérieur. On se demandera notamment si la hausse de la demande d'éco-produits favorise la production nationale ou le recours à des produits importés.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant.

3.4 Aspects « européens »

Le potentiel de la base de données qui sera obtenue par l'échange obligatoire de données comme source d'information sur nos importations intra Union européenne dépendra du contenu et de la qualité (couverture) des données que l'on décidera de collecter et d'échanger d'ici fin 2016. Les travaux qui seront engagés sur ces données en dépendront également.

Les travaux sur le SGBD de la DGDDI dédié aux échanges de microdonnées avec Eurostat devront reprendre si les données reçues ont vocation à être utilisées en production. Par ailleurs, le SGBD devra être maintenu pour s'adapter à l'évolution à venir de données demandées par Eurostat.

Si la décision est prise au niveau du CSSE d'introduire la collecte du pays pour les exportations intra-européennes, la DGDDI devra se mettre en mesure de réaliser cette collecte à l'échéance qui sera décidée au niveau européen.

4. Opérations répétitives

- Traitement statistique des déclarations en douane (DAU)
- Traitement statistique des déclarations d'échanges de biens (DEB)

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration d'échanges de biens (Deb) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne, la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers.

La douane publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel accompagné de fiches sectorielles et géographiques, ainsi que des résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et nomenclature combinée de produits (10 000 postes). Depuis l'automne 2008, ce dispositif est complété par une nouvelle série de publications, intitulée « Études et éclairages », qui propose un zoom sur des sujets d'actualité (la facture énergétique comparée à celle des autres pays européens, le commerce de gros un acteur de poids à l'international, etc.). Entre 8 et 10 numéros sont publiés chaque année.

Deux fois par ans, la douane publie un bilan sur les opérateurs du commerce extérieur, par type de produits, par zones géographiques et par catégories d'entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les grandes vagues de simplification sont désormais quasiment achevées (dématérialisation des procédures déclaratives, relèvements des seuils déclaratifs). À terme, la reconfiguration d'Intrastat pourra ou ne pourra pas constituer une piste supplémentaire d'allègement de la charge en fonction de du contenu des données que l'on décidera d'échanger et de leur couverture.

1. Exposé de synthèse

Contexte général

Le programme de travail du SOeS en matière de statistiques sur les transports est fortement déterminé par les règlements européens, les recommandations du rapport du Cnis de 2007 sur l'inventaire des besoins d'information dans les transports ainsi que par les demandes exprimées par la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN).

Par ailleurs, la mission de l'inspection générale (CGEDD) du MEEM sur le domaine des transports lancée courant 2014 a conduit à un rapport diffusé à l'été 2015 dont ses conclusions orientent également le programme de la sous-direction des statistiques des transports.

Observatoire permanent de la Logistique

La commission nationale sur la logistique a appelé dans ses recommandations à la création d'un observatoire permanent de la logistique dans toutes ses composantes : gestion des flux de marchandises mais également des flux d'informations et des flux financiers qui y sont associés. Une mission conjointe du CGEDD et de CGIET a été mandatée pour éclairer le choix de cet observatoire dont les missions envisagées recoupent en très grande partie celles de la statistique publique des transports. Le SOeS a proposé que les missions de la commission des comptes des transports de la nation évoluent pour inclure désormais cette préoccupation sur la logistique et constituer l'ossature de cet observatoire. Dans tous les cas, la sous-direction des statistiques des transports y prendra pleinement sa part.

Améliorer la connaissance des véhicules et des transports routiers

La refonte du répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO) afin d'assurer la production de résultats sur les immatriculations, les parcs automobiles a démarré fin 2015. Ce nouveau système disponible début 2017 intégrera les données de contrôle technique et permettra de calculer un parc roulant avec une estimation des kilométrages associés annuellement. Le répertoire est destiné à être le pilier du système statistique sur les véhicules routiers, leur usage et leurs externalités.

Le bilan de la circulation routière rassemble et met en cohérence les données sur le parc de véhicules, la circulation routière et la consommation de carburants. Des travaux préparatoires au « rebasement » de ce bilan seront conduits en 2017, notamment pour la prise en compte des véhicules à motorisation dite alternative (électrique, hybride, au gaz), ainsi que les effets de l'introduction de parcs roulants et de leurs kilométrages issus de la refonte du nouveau système RSVERO. Le « rebasement » global du bilan sera réalisé courant 2017. Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), des travaux ont été engagés en 2015 en collaboration avec la Direction Générale des Infrastructures, du Transport et de la Mer (DGITM) afin de proposer une ordonnance pour le recueil de données sur les circulations locale et départementale. Si les consultations avec les instances territoriales aboutissent, cette ordonnance devrait être promulguée durant l'été 2016. Plus précisément, elle permet la mise à disposition des services de l'état, des données statistiques concernant le trafic moyen journalier annuel tous véhicules et le pourcentage de poids lourds que les départements, les communes ou les regroupements de communes produisent pour la gestion de leurs réseaux routiers. Ces informations sont utiles pour la connaissance des trafics sur l'ensemble du réseau routier et devraient permettre à terme la régionalisation des bilans de la circulation.

Sécurisation de la collecte d'informations sur le transport ferroviaire

Conformément aux recommandations du rapport du Cnis de mars 2007 sur les besoins d'information transport, un cadre réglementaire a été mis en place en 2012 pour la collecte d'informations sur le

transport ferroviaire (dispositions des articles L1211-5 et R 1211-1 à 15 du Code des transports). Ce cadre juridique conduit à une collecte d'information très étendue par rapport à celle précédemment réalisée à partir de l'enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires : il comprend un volet mensuel contre trimestriel précédemment et un volet annuel, plus riche que l'information recueillie dans le cadre de l'enquête statistique qui a été abandonnée.

La mise en œuvre de ce cadre juridique reste à améliorer, les plus grandes entreprises ferroviaires ne parvenant pas à fournir l'information avec le détail demandé. Néanmoins, les progrès réalisés depuis 2014 sont suffisants pour disposer des informations nécessaires pour répondre à nos obligations européennes, y compris pour le volet quinquennal plus détaillé qui est demandé tous les 5 ans, en particulier en 2016 sur l'année 2015 (règlement n°91/2003 du 16/12/2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer).

Meilleure connaissance de l'intermodalité

La multi-modalité est un axe majeur de la politique des transports. En matière d'information statistique, cela se traduit par une amélioration de la connaissance des opportunités offertes par les infrastructures d'une part, par celle de flux complets des chaînes de transport d'autre part.

A compter du 1er septembre 2016, la sous-direction des statistiques des transports a repris à sa charge la collecte, l'élaboration et la publication régulière des indicateurs conjoncturels (mensuels, trimestriels et annuels) sur l'activité portuaire qui étaient jusqu'ici établies par la DGiTM. Les travaux d'expertise menés sur ces données permettent d'envisager une alimentation du Système d'information sur les transports de marchandises (SITRAM) avec les flux de transport maritime. Associés aux remontées plus riches obtenues pour le ferroviaire, ils réunissent les conditions nécessaires pour un suivi des flux-régionaux de conteneurs selon la méthodologie dite de l'approche allemande prônée par Eurostat.

Meilleure connaissance de la mobilité des personnes

Le travail de préparation des dispositifs futurs de connaissance de la mobilité des ménages se poursuivra en 2017 : rassemblement dans une base commune des enquêtes locales sur la mobilité, analyse des résultats du recensement de la population, intégration avec les résultats annuels sur la mobilité longue distance issus du panel de suivi de la demande touristique mené par la DGCIS.

Le SOeS s'est engagé dans les travaux préparatoires à la construction d'un nouveau dispositif d'enquêtes nationales sur les transports et les déplacements. Ce dispositif visera à offrir de manière plus fréquente une vision globale et cohérente de tous les modes et situations de transport de personnes, d'observer les comportements des habitants de toutes les tailles d'agglomérations et d'estimer des indicateurs de mobilité. Il répondra aux recommandations du workshop d'Eurostat sur les enquêtes nationales transports et déplacements. La prochaine enquête devrait être réalisée à l'horizon de 2018/2019.

Connaissance des territoires

Ces dernières années, des demandes d'information de plus en plus localisée ont été adressées à la sous-direction des statistiques des transports. Cette dernière poursuivra et intensifiera les transmissions d'informations statistiques sur les transports et la logistique aux Dréals.

A la suite des travaux menés à partir de l'exploitation du recensement de la population dans le domaine des transports, le SOeS s'attache à constituer une base nationale de données relatives aux infrastructures de transports et en particulier des équipements ouverts aux ménages. Gares, aéroports, stations services alimentent désormais la Base permanente des équipements gérée par l'Insee ; les travaux ont été engagés avec le Cerema pour la mise en place d'une base sur les arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux qui complétera l'existant, un prototype est actuellement disponible.

Le SOeS a entrepris une valorisation du répertoire des entrepôts et plateformes logistiques (EPF) qui est mis à jour annuellement en utilisant plusieurs sources de données ainsi qu'avec les résultats d'une enquête rapide d'amélioration du répertoire permettant de récupérer la surface d'entreposage et la distinction entre entreposage frigorifique ou non. Une collaboration a été nouée en 2016 avec le Cerema pour une analyse de la structure spatiale des implantations, avec en particulier la détermination de zones logistiques. Ces zones, suffisamment larges pour respecter les contraintes de secret statistique, mais pertinentes à une échelle géographique plus fine que le département

permettront la diffusion d'indicateurs territoriaux sur la logistique. Une première valorisation de ses travaux a été réalisée dans le cadre de la Commission des Comptes des Transports de la Nation de juillet 2016.

Économie des transports

Le SOeS a débuté en 2012 la collecte des données de prix du transport ferroviaire de marchandises auprès des principaux chargeurs sur la base du volontariat et en collaboration avec l'AUTF (association des utilisateurs de transport de fret). Un indice du prix du fret ferroviaire a ainsi été mis en place, ce qui permet la production d'un indice d'ensemble du transport de fret et de la logistique. La production de ces indices est partagée entre l'Insee qui a repris l'essentiel fin 2012 et le SOeS qui garde dans le domaine quelques travaux de collecte (transport ferroviaire de fret, messagerie fret express).

La sous-direction des statistiques des transports a le projet d'élaborer, en collaboration avec l'Insee, un indice de prix dans le transport ferroviaire longue distance de voyageurs basé sur le relevé des prix d'un panier représentatif de liaisons ferroviaires (ce panier étant à définir).

L'indice de production de services de transports (IPST), indice synthétique de la production de services de transports utilisé par l'Insee dans le cadre de la comptabilité nationale, est un indice trimestriel calculé par le SOeS qui mesure la quantité de transports marchands pour compte d'autrui réalisés par des entreprises résidentes, majoritairement avec des indicateurs de quantités physiques. En 2017, dans le cadre du règlement européen STS, l'Insee va produire et diffuser un indice de production dans les services, décliné dans le secteur des transports, qui mesure le volume d'activité des entreprises par le chiffre d'affaires déflaté par les prix. Dans ce contexte, la refonte de l'IPST s'avère nécessaire, d'autant plus qu'il est actuellement en base 100 en 2000. L'idée est de créer un indicateur synthétique plus proche de ce qui est publié dans la synthèse conjoncturelle, ce qui aurait le mérite de se « distancer » de l'indice de production calculé par l'Insee et de supprimer au moins les incohérences entre la synthèse conjoncturelle et l'IPST. La mise en place de cet indicateur d'activité des transports est prévue en 2017.

Sécurisation de la production du Compte satellite des transports

Au fil des campagnes de comptes, l'information traitée pour établir la dépense nationale en transport et sa répartition par secteur institutionnel et allocation (route, fer, aérien, voie navigable, maritime et transports urbains) s'est alourdie : le spectre des données utilisées s'est élargi, la longueur des séries traitées a augmenté. La maintenance de l'outil actuel du compte satellite des transports devient de plus en plus délicate.

Il apparaît alors nécessaire d'en revoir l'organisation sous les deux angles suivants : d'une part, le rendre plus robuste à l'introduction de nouvelles séries, à la modification des méthodes et concepts comptables et, d'autre part le rendre plus facile à manier afin d'en améliorer l'accessibilité lors du chargement de données et des étapes de consultation et de vérification. Par ailleurs, cette opération permettra de faire évoluer le compte vers un outil de confection de comptes satellites du transport, avec des flux de dépenses clairement identifiés par secteur institutionnel et par opération, des possibilités d'arbitrage sur les sources et les montants intermédiaires de dépense, et des outils d'équilibrage. Ce nouvel outil devrait être disponible courant 2017.

Revoir et sécuriser la gestion de l'ensemble des séries gérées par la sous-direction des statistiques du transport utilisées pour des publications et pour répondre aux sollicitations internationales (ONU, OCDE, Eurostat, ...)

La sous-direction des statistiques des transports gère plus de 15.000 séries (en dehors de celles utilisées pour la construction du compte satellite du transport -environ 8.000-), notamment au sein de plusieurs outils de travail, sous la forme de tableaux Excel aux formats 'divers'. Les différentes séries proviennent de multiples producteurs (internes au SOeS ou externes). Il ne s'agit pas à proprement parler de séries mais de tableaux le plus souvent conçus pour être diffusés sur support papier. La fin de la diffusion papier ne s'est pas accompagnée d'une réflexion sur la gestion de ce stock d'information. Il apparaît nécessaire maintenant de « professionnaliser » la gestion de cette information. Une expression des besoins sera rédigée pour la mise en place d'un véritable outil de gestion et de diffusion des séries « Transports ».

Rénovation de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1977 est l'une des plus anciennes enquêtes sur l'utilisation des véhicules. La chaîne actuelle date de 2000 et nécessite d'être rénovée. L'investissement a porté dans un premier temps en 2016 sur le plan méthodologique, avec en particulier la définition d'un nouveau plan de sondage et de la méthode de redressement des résultats. La rénovation de l'enquête se poursuivra en 2017.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pour compléter les informations recueillies dans le cadre du répertoire des entrepôts et des plates-formes logistiques et apporter des éléments de réponses aux manques d'informations chiffrées constatés lors de la Conférence nationale logistique de 2015, une enquête sur l'activité des entrepôts et des zones logistiques sera réalisée en 2017 auprès d'un échantillon d'environ 2000 établissements exploitant un entrepôt ou une plate-forme logistique de plus de 5 000 m². Outre la description plus précise des caractéristiques physiques, des données seront également recueillies sur leur activité (mouvements de véhicules, produits stockés, taux moyen de remplissage).

L'objectif de l'enquête VUL dont la dernière édition remonte à 2011 consiste à connaître le parc de véhicules utilitaires légers, le trafic réalisé, les consommations de carburant, selon les principales caractéristiques des véhicules et l'activité des utilisateurs. Cette enquête permet de compléter l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (enquête « TRM ») relative aux véhicules lourds, et de contribuer ainsi au bilan du transport routier de marchandises et au bilan de la circulation routière. En lien avec les besoins de données sur la logistique exprimées lors de la conférence nationale sur la logistique de juillet 2015, une nouvelle édition de cette enquête est programmée courant 2017 ou 2018.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2017

La généralisation de l'utilisation des données des contrôles techniques se concrétisera en 2017, afin de connaître un parc roulant de véhicules routiers. L'appariement des données des contrôles techniques avec le répertoire RSVERO permettra de répartir les kilomètres parcourus selon des niveaux géographiques fins (jusqu'à la commune) ou des critères techniques comme l'âge des véhicules, leur motorisation, leur norme euro. Les utilisations sont multiples, tant sur le plan statistique (meilleur calibrage des échantillons d'enquête sur l'utilisation des véhicules, amélioration de la précision de l'estimation de la circulation routière) que pour l'aide à la conduite des politiques environnementales (impacts environnementaux, qualité de l'air par exemple).

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

La commission des comptes des transports de la nation (CCTN) avait demandé qu'un rapport permettant des analyses plus approfondies sur l'économie des transports en général soit réalisé, à un rythme quinquennal. L'année 2016 a été l'occasion de mettre en œuvre, selon le calendrier retenu par la commission, les différentes études prévues dans ce programme d'études pluriannuel ; en 2017, d'autres études seront également prévues.

L'enquête « Chronotachygraphe » se déroule tout au long de l'année, avec une livraison trimestrielle des fichiers d'enquêtes. Elle est exploitée annuellement, dans le cadre du bilan social du transport routier de marchandises. Il est prévu à terme d'accroître l'exploitation de cette source originale, avec une nouvelle publication annuelle portant sur le premier volet de l'enquête.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

Le nouveau dispositif informatique RSVERO lié à la gestion du répertoire des véhicules routiers pour améliorer ses performances techniques, sa qualité en termes de couverture et de variables, et, ainsi,

permettre le calcul de parcs roulants avec l'appariement avec les fichiers de contrôles techniques devrait être opérationnel fin 2016/début 2017.

La réflexion sur la rénovation du dispositif de traitement de l'enquête TRM se poursuivra en 2017. Il en sera de même pour la rénovation de la méthodologie de l'enquête chronotachygraphe.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

Un premier prototype d'une base nationale des arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux (non ferroviaires) a été réalisé en 2014. Les travaux sont poursuivis depuis pour étendre la couverture géographique. À terme, la base a vocation à compléter la liste des équipements de transports mis à disposition dans la BPE.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Cf § sur l'intermodalité-multimodalité dans la synthèse.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

3.4 Aspects « européens »

Le SOeS utilisera de manière systématique les données individuelles anonymisées des enquêtes TRM européennes dans un dispositif d'imputation des itinéraires (réponse aux remontées quinquennales CAFT).

4. Opérations répétitives

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2017 »

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur l'activité des entrepôts et des plates-formes logistiques	2017	SOeS	
Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises (TRM)	2016H045TR	SOeS	Infra annuelle
Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture de "chronotachygraphes"	2016T704TR	SOeS	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie	2016T709TR	SOeS	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret	2016T710TR	SOeS	Trimestrielle

Autres opérations de production à caractère permanent

Environnement, développement durable

Opérations	Type	Objectif
Répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO) SOeS	Exploitations des données des cartes grises ainsi que les contrôles techniques des véhicules.	Etudier la dynamique du parc automobile
Collecte auprès des ports maritimes SOeS (à partir du 1er septembre 2016)	Collecte administrative régie par l'arrêté ministériel du 24/10/2012	Produire des données sur le trafic maritime de marchandises et de passagers et répondre notamment au règlement européen
Répertoire des entrepôts et plates-formes logistiques SOeS	Exploitation de fichiers multiples (Sirene, GIDIC, DADS, Sitadel, fichiers professionnels, ...)	Etudier l'organisation et l'activité logistique et le partage des différents modes

Opérations	Type	Objectif
		de transport aux différents points de la chaîne logistique
Dispositif SitraM Système d'information sur les transports de marchandises SOeS	La banque de données annuelles SitraM est alimentée par les sources suivantes : - l'enquête sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM- France) - les enquêtes sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) d'autres pays de l'UE - le fichier voies navigables intérieures de « Voies Navigables de France », - le fichier des Douanes recensant les transports internationaux faisant l'objet du commerce extérieur de la France. - les données administratives de transport par Oléoduc - le fichier rail, de la SNCF pour les données antérieures à 2009	Etablir les flux de marchandises selon le mode de transport, la nature des marchandises l'origine et la destination, le volume et le conditionnement.
Collecte sur le transport par voies navigables VNF	Collecte à l'occasion des redevances liées à l'utilisation de l'infrastructure	Produire des données sur le trafic et répondre notamment au règlement européen
Collecte sur la flotte de commerce française DGITM/PTF4	Collecte administrative, exploitation du registre international français (RIF) dans le cadre de la loi du 3 mai 2005.	Connaitre le parc de la flotte de commerce immatriculée en France et ses caractéristiques
Collecte sur le transport aérien DGAC	Collecte administrative régie par l'arrêté ministériel du 1/07/2008	Produire des données sur le trafic aérien, et répondre notamment au règlement européen

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Après avoir été réalisée en 2010 et en 2011, l'enquête sur l'activité des entrepôts et plates-formes logistiques est désormais renouvelée sur un rythme quinquennal. La prochaine enquête est programmée en 2017 sur l'activité de l'année 2016.

L'exploitation des données de contrôle technique en lien avec la refonte de RSVERO pourrait à terme permettre d'alléger le questionnement de certaines enquêtes sur l'utilisation des véhicules.

L'enquête « Transit » a été abandonnée et remplacée par une exploitation spécifique des enquêtes TRM européennes.

Les efforts pour dématérialiser la collecte de TRM se sont poursuivis courant 2016, avec en particulier la mise en place du questionnaire Web début janvier 2016 qui est désormais le mode de collecte par défaut de cette enquête (taux de retour par internet de 70 %). La transmission automatique des données issues de l'outil de gestion de flotte des entreprises (TMS : transport management system), sous réserve que celui-ci soit compatible, est désormais pleinement opérationnel. Les efforts se poursuivront en 2017 en encourageant les entreprises ayant recours à l'envoi de listings (format Excel ou autre) pour répondre à l'enquête et ayant un grand volume de poids lourds à opter pour une des voies dématérialisées.

La dématérialisation de la collecte de l'enquête « Chronotachygraphe » est effective depuis 2016. Il est ainsi proposé aux entreprises enquêtées le dépôt des enregistrements numériques des chronotachygraphes en lien avec les chauffeurs interrogés sur un serveur sécurisé plutôt qu'un envoi postal ou mail de ces mêmes informations. Le taux de recours à cette solution dématérialisée qui n'a pas été spécialement promue pour l'instant, fait espérer une forte adhésion de la part de la profession, un accroissement de la rapidité de traitement et de la qualité des réponses.

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques qui seront menés en 2017 par le service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes. Ils viseront également à répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en terme de fourniture de données et d'analyses pour alimenter les réflexions en matière sociale, économique et environnementale, pour l'aide au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques et pour l'élaboration d'études prospectives dans les domaines de compétence du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Dans cette perspective, le SSP continuera de mener des enquêtes répétitives, obligatoires dans le cadre de règlements européens. Ces enquêtes permettent de suivre et de connaître l'utilisation du territoire, les structures de production et les activités des exploitations agricoles, des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des coopératives de transformation et de commerce de gros de produits agricoles et alimentaires, les productions végétales et animales, les productions agroalimentaires, forestières et des scieries (PRODCOM), les pratiques agricoles et environnementales des secteurs agricoles et agroalimentaires (pratiques culturales dans les exploitations agricoles, comportements d'innovation, de diffusion et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication,...), les indices de production et de prix (l'Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), l'Indice de la production industrielle (IPI), le prix des consommations intermédiaires des agriculteurs). Il suivra également mensuellement et annuellement la conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière à des niveaux fins, dans le domaine des productions, des prix et du commerce extérieur, et produira régulièrement des notes et synthèses conjoncturelles aux niveaux national et régionaux.

Deux enquêtes apériodiques seront conduites en 2017. Il s'agit de la réédition de l'enquête sur les traitements phytosanitaires en viticulture, et de celle sur les traitements phytosanitaires en légumes. Ces deux enquêtes s'intègrent dans un système d'enquêtes sur les pratiques culturales permettant de répondre aux besoins de suivi et de calcul d'indicateurs pour l'évaluation de divers plans d'action ministériels (Ecophyto ; Agro-écologie) et pour le suivi du règlement européen sur les statistiques relatives aux pesticides.

Les enquêtes collectées en 2016 (enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013, enquête sur les pratiques d'élevage, enquête sur les pratiques culturales dans les vergers) ou au cours des années antérieures (enquêtes sur les pratiques phytosanitaires en grandes cultures) seront valorisées. Les premiers travaux relatifs aux conditions de mise en œuvre du recensement agricole de 2020 seront engagés.

Le programme de travail du SSP sera également constitué, comme chaque année, de travaux d'études, d'analyse et de synthèse sur les revenus des agriculteurs, les disparités de revenus, les comptes de l'agriculture par région et par catégorie d'exploitations, le suivi des productions agroalimentaires, les consommations d'énergie dans les IAA, les dépenses d'environnement dans les IAA, l'élaboration de la statistique agricole annuelle des productions agricoles, la production de bilans d'approvisionnement par type de productions, l'estimation du prix des terres agricoles.

Le SSP apportera son expertise pour les travaux de diverses instances ou observatoires (observatoire de la formation des prix et des marges, observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers, observatoire des industries agroalimentaires...) en fournissant des données et des analyses et conduira des échanges avec d'autres pays dans le domaine de la statistique agricole, dans le cadre de programmes de coopération portés par le ministère de l'agriculture ou par l'Insee.

Enfin le SSP continuera d'investir dans des innovations statistiques, technologiques, méthodologiques et organisationnelles afin de gagner en efficacité et qualité. Il poursuivra ainsi la rénovation de ses outils de collecte avec la mobilisation, pour la première fois en 2017, de l'outil générique de définition

d'enquêtes (Capibara) pour la collecte du RICA, et aura le souci d'alléger le coût des enquêtes et la charge statistique des entreprises et des exploitations agricoles avec le recours croissant aux données administratives disponibles. Il visera à mieux inscrire ses processus de production dans un cadre d'assurance qualité, en lien avec les travaux conduits par l'Insee. La rénovation du site de la statistique agricole (Agreste) et de l'outil interactif de consultation et déchargement de tableaux multidimensionnels (Disar), engagée en 2016, sera poursuivie. D'autres chantiers de rénovation des applications informatiques qui servent les opérations statistiques seront engagés, pour réduire les dettes techniques et se préparer au RA 2020.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête sur les traitements phytosanitaires en viticulture

Depuis plusieurs années, le dispositif d'enquêtes sur les pratiques culturales s'est renforcé, en lien avec les besoins de suivi du plan Ecophyto dont l'objectif principal est la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. En 2017, une nouvelle édition de l'enquête sur les traitements phytosanitaires en viticulture sera collectée. Cette enquête portera sur les traitements mis en œuvre en 2016, permettant ainsi d'actualiser l'enquête antérieure qui portait sur 2013.

Enquête sur les traitements phytosanitaires en cultures légumières

La collecte de la deuxième édition de l'enquête sur les traitements phytosanitaires des parcelles de légumes sera lancée à la fin de l'année 2017. Cette enquête, qui portera sur la campagne de production 2015-2016, sera une enquête plus légère que la précédente (portant sur la campagne 2012/2013) qui traitait également des pratiques culturales.

Enquête Teruti-Lucas rénovée

Un dispositif rénové d'enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (TERUTI) sera mis en œuvre pour la première fois en 2017. La rénovation vise à réduire les coûts de collecte, à accroître les précisions sur les flux, notamment sur la consommation des espaces agricoles, et à produire des données mieux articulées avec les autres sources statistiques ou administratives.

Enquête préliminaire au rebasement 2015 de l'IPAMPA

Dans le cadre des travaux relatifs au rebasement 2015 de l'IPAMPA, un rebasement de l'enquête mensuelle sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (EPCIA) doit être engagé. Une enquête préliminaire sera conduite en 2017 auprès des entreprises de l'échantillon de l'EPCIA pour lister les produits qui feront partie du nouvel échantillon.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2017

La mobilisation des fichiers de la MSA pour renseigner certaines variables des enquêtes sur la structure des exploitations et du recensement agricole seront expertisés.

Le SSP continuera par ailleurs à expertiser la pertinence de mobiliser les fichiers fiscaux, en complément du réseau d'information comptable agricole (RICA), pour analyser les résultats économiques des exploitations agricoles, notamment sur le champ des petites et des très grandes exploitations.

Le fichier des demandes d'aides de la PAC est largement mobilisé pour la constitution du référentiel des exploitations utilisé pour les tirages d'échantillons, pour pré-renseigner certaines variables d'enquête (enquêtes Structures, enquête Teruti notamment) et pour les estimations annuelles de surfaces. Compte tenu des évolutions induites par les nouvelles dispositions de la

PAC 2015-2020, ce fichier sera expertisé et les programmes permettant sa mobilisation en complément des sources d'enquêtes seront adaptés.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Les enquêtes nouvelles collectées au cours des années précédentes donneront lieu à divers travaux de valorisation : diffusion de premiers résultats sur l'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016, l'enquête sur les pratiques culturales 2015 en arboriculture et l'enquête sur les pratiques d'élevage , poursuite de la valorisation de l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en grandes cultures en 2014.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

Le dispositif renouvelé d'enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (TERUTI) sera mis en œuvre pour la première fois en 2017.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Le cycle des enquêtes sur les pratiques culturales se poursuivra avec la collecte de l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les sources statistiques continueront à être largement mobilisées pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Le SSP sera notamment mobilisé dans les travaux relatifs à l'évaluation du projet agro-écologique, au suivi de la nouvelle PAC et à l'évaluation du programme de développement rural 2007-2013.

3.4 Aspects «européens »

Le SSP transmettra à Eurostat les diverses données sous règlements européens. Au delà des envois réguliers de données notamment conjoncturelles, les résultats de l'enquête sur la structure des exploitations 2016 seront livrés à Eurostat fin juin 2017.

Le SSP continuera à participer aux divers groupes de travail d'Eurostat en lien avec la statistique agricole (structure des exploitations agricoles ; agriculture et environnement ; statistiques végétales ; statistiques animales ; utilisation et occupation des sols) et à la réunion annuelle du groupe des directeurs de la statistique agricole (DGAS).

Les travaux d'harmonisation des nomenclatures de l'enquête Teruti avec les nomenclatures de l'enquête européenne Lucas, qui ont fait l'objet d'une subvention européenne, seront finalisés.

4. Opérations répétitives

4.1 Enquêtes

Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels	2016	SSP	Annuelle
Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire Teruti-Lucas	2016	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel caprin au 1er novembre	2016A068AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel ovin au 1er novembre	2016A069AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel porcin au 1er mai et au 1er novembre	2016S070AG	SSP	Semestrielle
Enquête "terres labourables"	2016A074AG	SSP	Annuelle
Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins	2016T025AG	SSP	Trimestrielle
Enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs	2016M024AG	SSP	Mensuelle
Enquête prix des bois - prix des grumes	2016S030AG	SSP	Semestrielle
Enquête prix des bois - prix des bois de trituration	2016T031AG	SSP	Trimestrielle
Enquête prix des bois - prix du bois énergie sylvicole	2016T032AG	SSP	Trimestrielle
Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (EPCIA)	2016M046AG	SSP	Mensuelle
Enquêtes annuelles de branche exécutées par l'administration (industries agricoles et alimentaires, forêts et scierie)	2016A	SSP	Annuelle
Enquêtes annuelles de branche exécutées par les organisations professionnelles agréées ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industr. agricoles et alimentaires)	2016A	SSP	Annuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par les organismes professionnels agréés ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2016M	SSP	Mensuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par l'administration (industries agricoles et alimentaires)	2016M	SSP	Mensuelle
Enquête semestrielle de branche exécutée par les organismes professionnels agréés ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2016S	SSP	Semestrielle

4.2. Statistiques issues en partie d'exploitations de fichiers administratifs

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
Statistiques agricoles : surfaces, quotas, aides SSP	Exploitation des déclarations de surfaces, fichiers nationaux des aides, ...	Apporter des éléments de cadrage aux politiques agricoles
Statistiques agricoles : effectifs bovins, mouvements d'animaux, abattages	Exploitation de la BDNI	Apporter des éléments de cadrage sur les effectifs et les abattages de bovins
Statistiques laitières : collecte de lait et fabrication de produits laitiers	Exploitation de l'enquête mensuelle laitière de FranceAgriMer	Répondre à la réglementation européenne et produire des statistiques conjoncturelles dans le secteur du lait et des produits laitiers

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le SSP achèvera la dématérialisation des enquêtes de branche menées auprès des industries agroalimentaires, en liaison avec les organisations professionnelles agréées, tout en assurant un allègement de la charge statistique par des simplifications des questionnements et de leurs fréquences. L'objectif est de proposer à toutes les entreprises agroalimentaires interrogées dans le cadre d'une enquête de branche la possibilité de répondre par Internet d'ici la fin 2017.

De premières expertises seront conduites sur les possibilités d'alléger la charge statistique pour la conduite du recensement agricole de 2020 (collecte multimode ; mobilisation accrue des données administratives pour le pré-renseignement de certaines questions...).

Programme non disponible au 30 août 2016